Cinquante quatrième année. - N° 25 A Mercredi 5 février 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1368

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Ventes et cessions

393 414 677 RCS Nancy.
OBJECTIF LUNE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 232928 EUR.
Adresse : route de Nancy, 54840 Gondreville.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion OBJECTIF LUNE Société par Actions Simplifiée au capital de 232.928 euros Siège social : Route de Nancy 54840 GONDREVILLE 393 414 677 RCS NANCY AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous-seing-privé en date du 27 décembre 2019, la société OBJECTIF LUNE, Société par actions simplifiée au capital de 232.928,00 euros, dont le siège est situé Route de Nancy 54 840 - GONDREVILLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nancy sous le n°393 414 677, et la société CVR CIRCUITS VOYAGES RENAUX, Société par actions simplifiée au capital de 42.000,00 euros, dont le siège est situé 7 Rue des Tarbes - BP 80070 -La Porte Verte 54271 ESSEY LES NANCY CEDEX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nancy sous le n°322 960 261, Ont établi un projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CVR CIRCUITS VOYAGES RENAUX par la société OBJECTIF LUNE, laquelle détient l'intégralité du capital social de la société CVR CIRCUITS VOYAGES RENAUX. La fusion est réalisée au moyen de l'apport par la société CVR CIRCUITS VOYAGES RENAUX de la totalité de son actif, évalué à 793 556 euros, et de la totalité de son passif, évalué à 666 315 euros, soit un apport net d'un montant de 127 241 euros. La société OBJECTIF LUNE sera propriétaire des biens apportés au jour de la réalisation définitive de la fusion ; elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er octobre 2019. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CVR CIRCUITS VOYAGES RENAUX depuis la date du 1er octobre 2019 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront prises en charge par la société OBJECTIF LUNE. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par décisions de l'Associé unique de la société absorbante. Un exemplaire du projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NANCY le 29/01/2020 pour chacune des deux sociétés. Pour avis : Le Président.